

Séance du 11 décembre 2020 (Date de convocation : 4 décembre 2020)

Sous la présidence de **Mme DI GLERIA Karole, Maire.**

Membres en exercice : 14.

Présents : **BARATEAU Laurent, CARTAILLER Jean-Claude, CETTOUR-JANET Raphaël, CHARLES Paul, DI GLERIA Karole, FESSON Frédéric, FINKELSTEIN Aurélie, GERARDIN Thierry, LACROIX Stéphanie, LAUSENAZ-GRIS Claude, MARIET Pascal, MERCIER-GALLAY Eric, MORIZE Patrick, NEGRE Robin.**

Absents : NEANT

Secrétaire de séance : **NEGRE Robin.**

En préambule de la réunion, le conseil municipal fait connaissance de Mme Estelle VULLIEZ, nouvelle secrétaire de mairie.

Suite à une formation sur les finances publiques organisée par l'association des Maires de Haute-Savoie, Frédéric FESSON et Pascal MARIET en ont fait une présentation succincte à l'ensemble du Conseil municipal.

I – DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRINCIPAL DE L'ANNEE 2020

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 4 au budget principal de l'exercice 2020, comme suit :

ARTICLE	IMPUTATION	DIMINUTION DEPENSES	AUGMENTATION DEPENSES
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
615231	Voirie	-500,00	
66111	Intérêts des emprunts		+500,00
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	-500,00	+ 500,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
21318	Autres bâtiments publics	-9 000,00	
2183	Matériel de bureau et informatique	-1 000,00	
1641	Emprunts		+ 10 000,00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 10 000,00	+ 10 000,00

II – CONVENTION DE GESTION DE SERVICES POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

Madame le Maire expose que :

Vu les dispositions du CGCT, notamment ses articles L.5214-16-1 et L. 5216-5 ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences "eau" et "assainissement" ;

Vu les dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment en son article 14 ;

Vu la délibération 238-2019-12 du 19 décembre 2019 modifiant les statuts de la Communauté de communes pour la prise de compétence au 1er janvier 2021 et les délibérations concordantes de la majorité des Mairies concernées ;

Vu l'arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0014 préfectoral du 10/04/2020 qui approuve la modification des statuts de la CCPEVA pour la prise de compétence eau potable au 1er janvier 2021 ;

Il convient d'accepter de déléguer la gestion de services de la compétence eau potable à la CCPEVA et d'approuver la convention afférente.

Le conseil municipal de CHEVENOZ, après avoir pris connaissance du projet de convention et ayant délibéré,

- accepte à l'unanimité de déléguer la gestion de services de la compétence eau potable ;
- approuve à l'unanimité le projet de convention relatif à la gestion de services de la compétence eau potable ;
- autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer ladite convention.

III – QUESTIONS OU INFORMATIONS DIVERSES

1° - Tarifs communaux :

Le conseil municipal examinera l'évolution des tarifs à la prochaine séance, dans l'attente d'éléments complémentaires.

2° - Location de l'alpage de la Crottaz :

La convention actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2020.

M BUFFET nous fait savoir qu'il est intéressé pour poursuivre cette location.

Le conseil municipal examinera les modalités de reconduction ultérieurement, après examen de la réglementation en vigueur.

3° - Commerce ambulant :

La société Faby et Gérard souhaite installer sur la commune un commerce ambulant pour vendre de la petite restauration à emporter.

Le Conseil municipal est favorable à ce projet.

Mme le Maire prendra contact avec lui pour les modalités d'installation.


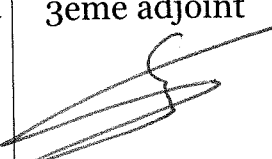


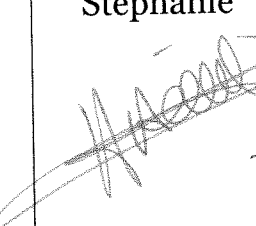

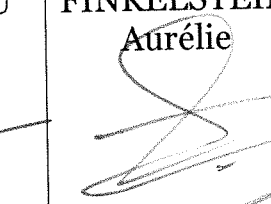
4° - Acompte de la subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) :

Le Conseil municipal apprend avec satisfaction le versement d'un acompte de 30% de la subvention DETR, soit 31 590 euros, destiné au financement des travaux de l'extension de l'école.

5° - Déménagement de l'école.

Suite à l'installation des locaux provisoires sur le parking de la salle des fêtes, le déménagement de l'école aura lieu le samedi 19 décembre.

Les conseillers municipaux sont invités à participer, selon leurs disponibilités.

DI GLERIA Karole, Maire 	MORIZE Patrick, 1 ^{er} adjoint 	PAUL Charles, 2eme adjoint 	LAUSENAZ- GRIS Claude, 3eme adjoint 	MERCIER- GALLAY Eric 
CETTOUR- JANET Raphaël 	CARTAILLER Jean-Claude 	NEGRE Robin 	GERARDIN Thierry 	MARIET Pascal 
LACROIX Stéphanie 	BARATEAU Laurent 	FINKELSTEIN Aurélié 	FESSON Frédéric 	